Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA RÉGION
PICARDIE

Intervention de M. Jean-François CORDET
Préfet de la région Picardie
Préfet de la Somme

Etats Régionaux de l'Inclusion

Samedi 1er juin 2013

-:-

Madame la Députée,

Monsieur le Directeur régional de l'Association des paralysés de France (APF),

Mesdames et messieurs les élus,

Mesdames et messieurs en vos noms et qualités,

Vous avez pris l'initiative de m'inviter, Monsieur le Directeur régional de l'APF, pour la première réunion des Etats Régionaux de l'Inclusion que vous organisez en Picardie et je vous en remercie.

L'APF, forte de ces 26 000 adhérents, est devenue, au cours de ces 80 années d'existence, un acteur essentiel de la politique du handicap en France. Sa capacité à convaincre, à mobiliser, à faire évoluer les mentalités et bouger les lignes n'est plus à démontrer.

Merci donc à vous, Monsieur le Directeur, d'organiser ces premiers états régionaux de l'inclusion, qui doivent nous conforter dans notre ambition d'une société plus ouverte, accessible à tous et dans laquelle chacun à sa place.

Merci également à vous tous qui participez à cette journée, qui êtes venus nombreux, témoignant ainsi de votre engagement en faveur de l'inclusion des personnes handicapées dans la société.

La République, ce bien commun qui nous rassemble tous, au-delà de toutes nos différences, porte en elle une exigence qui doit tous nous animer au quotidien dans la prise en compte du handicap.

Il nous faut, en effet, tous ensemble, Etat, collectivités territoriales, associations, professionnels intégrer la question du handicap dès l'élaboration des politiques d'aménagement, de transport, de logement, d'éducation, d'emploi, notamment.

Car, et c'est je crois fondamental, le handicap est tout autant dans l'incapacité d'une personne que dans l'environnement inadapté qui la place dans une situation de handicap.

A nous donc de :

- favoriser la liberté de mouvement des personnes handicapées ;

- de garantir l'égalité de tous en matière d'accès à l'éducation, à l'emploi, au logement autonome, aux loisirs et à la culture ;

- de donner tout son sens à la notion de fraternité par la mise en place de dispositifs de solidarité nationale pour les plus fragiles d'entre nous.

Vous le savez tous, la volonté de mieux inclure les personnes handicapées est ancienne.

La loi du 30 juin 1975 d'orientation en faveur des personnes handicapées, tout d'abord, a fixé pour la première fois aux pouvoirs publics un certain nombre d'objectifs dont, notamment :

- l'accès des personnes handicapées aux institutions ouvertes à l'ensemble de la population ;

- et le maintien chaque fois que possible dans un cadre ordinaire de travail et de vie.

Et, plus récemment, la loi du 11 février 2005 portant égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées a impulsé une nouvelle ambition pour la politique du handicap, en promouvant une nouvelle approche, qui non seulement intègre les incapacités d'une personne, mais également l'inadaptation de son environnement.

Très ambitieuse, cette loi du 11 février 2005 a suscité un immense espoir, fondé sur une promesse ambitieuse : celle d'une compensation enfin effective des conséquences de leur handicap et de leur inclusion pleine et entière dans la vie de la cité.

Par son approche transversale et globale, cette loi a promu une démarche nouvelle qui a permis un certain nombre d'avancées avec :

- la mise en place des Maisons départementales des personnes handicapées, qui permettent l'accès à un interlocuteur unique de proximité, une simplification des démarches administratives, une certaine « humanisation » de l'instruction des dossiers et une forte implication des associations dans la prise de décision ;

- la reconnaissance d'un droit à la compensation des conséquences du handicap avec la prestation de compensation du handicap (PCH) ;

- l'affirmation d'un principe fort en matière de scolarisation : la scolarisation en milieu ordinaire constitue désormais le droit commun ;

- le profond renouvellement de la politique de l'emploi des personnes handicapées ;

- et, enfin, l'extension de la notion d'accessibilité qui est devenue universelle, pour souligner le nouvel objectif d'inclusion dans la vie de la cité qui est d'éliminer toutes les barrières qui peuvent limiter une personne dans l'accomplissement de ses activités quotidiennes ; la loi pose ainsi un principe général d'accessibilité du cadre bâti, des transports et de la voirie, dans les dix ans suivant sa publication, et se fixe pour objectif la pleine participation des personnes handicapées à la vie en société.

Cependant, malgré la dynamique inédite impulsée par cette loi du 11 février 2005 et les efforts incontestables déployés pour en rendre applicables les grands principes, le bilan qui peut être fait, 7 ans après son adoption, est contrasté.

Il nous faut encore collectivement combattre un certain nombre d'*a priori*, de clichés et, disons le, de réticences, face au handicap.

Trop souvent encore, la personne handicapée est résumée, réduite, enfermée dans son handicap.

Le regard sur le handicap doit changer. La mise en œuvre des politiques d'inclusion doit être renforcée.

Cette différence du handicap est source de richesse pour notre société, ne nous en privons pas !

La journée d'aujourd'hui doit nous y aider, en permettant au travers des présentations et des échanges d'appréhender concrètement comment l'inclusion est possible, que ce soit au sein de l'école, dans la formation et l'emploi, ou bien encore dans le logement.

La politique du handicap est une politique globale qui est au cœur de notre pacte républicain. En favorisant l'inclusion des personnes en situation de handicap, nous contribuons à étendre les frontières de la citoyenneté.

Il revient à chacun d'entre nous d'agir en ce sens. Et la responsabilité des pouvoirs publics est de s'engager résolument dans la mise en œuvre pleine et entière de la loi du 11 février 2005 en faveur d'une société plus juste et plus ouverte, plus diverse et riche.

Je sais pouvoir compter sur votre entière mobilisation. De même que vous pourrez compter sur ma totale détermination.

Je vous remercie.